



*Communes associées*  
*VIEVY LE RAYÉ - LA BOSSE - ECOMAN*

## **Note de présentation du compte administratif 2023 et du budget 2024**

Le compte administratif 2023 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 48 768.62€ en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent sensiblement (+19.41%) tandis que les charges de personnel baissent dans les mêmes proportions (- 18.32%) ; les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) augmentent elles aussi de 11%.

Parmi les recettes de fonctionnement, les recettes fiscales sont dynamiques en augmentation de 4.90% et les subventions progressent de 2.18%. Les taux en matière de contributions directes sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 100 399 €.

La commune n'est pas endettée et dispose à la clôture de l'exercice d'une trésorerie de 374 K€ en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le budget 2024 est bâti sur l'hypothèse d'une maîtrise des charges à caractère général prévues en légère diminution par rapport à l'exécution 2023 et d'une hausse des charges de personnel et des autres charges de gestion courantes pour un total prévu en fonctionnement de 351 200€.

Les investissements à hauteur de 124 K€ concernent essentiellement les agencements de terrain et la voirie. Les investissements sont intégralement financés par des ressources propres et des subventions.